

Flers Agglo			
Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
14.12.2023	2023-1016	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 20 DU 14 DÉCEMBRE 2023

71 questions, numérotées 2023-996 à 2023-1066

DELIBERATION

OCTROI D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT DE VELO MODIFICATIONS DES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tôm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMINE (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECO (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge GAILLARD (Le Ménil de Briouze), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Alexandra TERTRE	Sandrine DESTAIS	Ensemble de la séance
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	
Bernard MESSENGE	Patrice BIDAULT	
Jean-Marie DELANGE	Gérard THOMAS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
Laurent JUMELINE	Stéphan GRAVELAT	Lori HELLOCO	Yves GOASDOUE	Ensemble de la séance
Anne GOUELIBO	Béatrice GUYOT	Alain LANGE	Kévin LEGEAY	
Yvette LERICHOMME	Bruno ASSELOT	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
Marilyne CORREYEUR	Sylvie THIEULENT	Eliane DENIAUX	François BAILLE	
Leïla HARDY	Sophie RENAUDIN	Chloé EUSTACHE	Stéphane TERRIER	

Excusés : Jacky LECOQ, Jean-François BRISSET et Jean-Luc LEPORTIER (ensemble de la séance)

Absents : Gaëlle PIOLINE (2023-996 à 2023-998), Thierry AUBIN (2023-996 à 2023-1001), Daniel BIGEON (2023-996 à 2023-1002) – Xavier DE SAINT POL, Gérard PIERRE, Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Angela PRESSE, Tôm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Emmanuelle BERGOT (ensemble de la séance)

EFFECTIF	Question	Présents	Votants
En exercice : 77	2023-996 à 2023-998	52	62
Quorum : 39	2023-999 à 2023-1001	53	63
	2023-1002	54	64
	2023-1003 à la fin	55	65

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.12.2023	19 H 45	Véronique NOËL	23 H 00	15.12.2023	19.12.2023

R A P P O R T

Présenté par
Stéphan GRAVELAT
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 2</u> Commission Transports et Mobilités		18	28.11.2023	1	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		18	30.11.2023	16	
CONSEIL	Séance	20	14.12.2023	N° d'ordre	N° délibération
				21	2023-1016

OBJET

**OCTROI D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT DE VELO –
MODIFICATIONS DES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT A COMPTER DU
1^{ER} JANVIER 2024**

BP/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2022-521 du 7 avril 2022, le Conseil Communautaire de Flers Agglo a décidé d'instaurer une aide à l'achat de vélos destinée aux habitants de Flers Agglo.

Pour bénéficier de cette aide de Flers Agglo, les conditions suivantes sont à remplir :

- être majeur,
- être domicilié dans une des communes de Flers Agglo,
- avoir un Revenu Fiscal de Référence (RFR) par part inférieur ou égal à celui fixé par l'Etat pour obtenir son aide Vélo. Pour mémoire, le RFR est actuellement de 13.489 € / part.

Pour rappel, les personnes morales sont exclues du dispositif d'aide.

Par ailleurs, le vélo doit remplir les caractéristiques suivantes :

- **vélo classique ou vélo à assistance électrique.** Pour les vélos électriques, être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler) et ne pas utiliser de batterie au plomb. Les vélos pliants, tricycle, vélo cargo sont également éligibles au dispositif,
- **vélo neuf ou d'occasion** (vendu par un professionnel ou une association de revente).

Par délibération n° 2023-772 du 9 février 2023, Flers Agglo a modifié les conditions pour bénéficier de cette aide en passant le Revenu Fiscal de Référence de 13.489 € / part à 16.000 € / part.

Pour l'année 2023, un budget annuel de 20.000 € a été mobilisé pour cette action. Au terme de l'année 2023, il convient de tirer un bilan de cette action et de proposer d'éventuelles modifications.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.12.2023	2023-1016	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Bilan année 2023 (1^{er} janvier 2023 au 15 novembre 2023)

Nom des communes	Nombre de demandes / commune	Montant de l'aide / commune	Type de vélo	Neuf ou occasion
ATHIS DE L'ORNE	6	1 200 €	VAE : 6	Neuf : 6
AUBUSSON	2	375 €	VAE : 2	Neuf : 2
BELLOU EN HOULME	2	400 €	VAE : 2	Neuf : 2
BERJOU	2	400 €	VAE : 1 VTT électrique : 1	Neuf : 2
BREEL	1	200 €	VTC électrique : 1	Neuf : 1
BRIOUZE	3	439 €	VAE : 2 Vélo de ville : 1	Neuf : 3
CAHAN	3	600 €	VAE : 3	Neuf : 3
DOMPIERRE	1	200 €	VAE : 1	Neuf : 1
FLERS	28	4 786 €	VAE : 20 VAE pliant : 1 VTT électrique : 2 VTT / VTC : 5	Neuf : 28
LA BAZOQUE	3	600 €	VAE : 3	Neuf : 2
LA CHAPELLE AU MOINE	5	834 €	VAE : 2 VTT : 2 Vélo pliant : 1	Neuf : 5
LA CHAPELLE BICHE	1	200 €	Vélo de course : 1	Neuf : 1
LA FERRIERE AUX ETANGS	2	400 €	VAE : 2	Neuf : 2
LA FERTE MACE	8	1 490 €	VAE : 6 VAE pliant : 1 VTC : 1	Neuf : 8
LA LANDE PATRY	2	210 €	VAE : 1 Vélo de ville : 1	Neuf : 2
LA SELLE LA FORGE	3	600 €	VAE : 3	Neuf : 3
LANDISACQ	1	200 €	VAE : 1	Neuf : 1
LE MENIL DE BRIOUZE	1	105 €	Vélo de route	Neuf : 1
MESSEI	3	573 €	VAE : 3	Neuf : 3
MONTILLY SUR NOIREAU	1	200 €	VAE : 1	Neuf : 1
POINTEL	3	572,50 €	VAE : 2 VTC électrique : 1	Neuf : 3
SAINT ANDRE DE MESSEI	1	180 €	VAE : 1	Neuf : 1
SAINT CLAIR DE HALOUZE	2	400 €	VAE : 2	Neuf : 2
SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	8	1 500 €	VAE : 6 VTT électrique : 1 VTC électrique : 1	Neuf : 8
SAINT MAURICE DU DESERT	1	200 €	VAE : 1	Neuf : 1
SAINT PAUL	1	200 €	VAE : 1	Neuf : 1
SAINT PIERRE DU REGARD	3	563,50 €	VAE : 1 VTT : 1 Vélo de course : 2	Neuf : 3
SAINTE HONORINE LA CHARDONNE	2	400 €	VAE : 2	Neuf : 2
SAIRES LE VERRERIE	2	400 €	VAE : 2	Neuf : 2
TAILLEBOIS	2	400 €	VAE : 1 VTT : 1	Neuf : 2
TOTAL	103	18 828 €	Vélo électrique : 87 Vélo non électrique : 16	Neuf : 103

Sur la base de ce bilan, il vous est proposé :

- d'augmenter le Revenu Fiscal de Référence / part pour pouvoir bénéficier de l'aide de Flers Agglo. Il vous est proposé de passer le RFR / part éligible à l'aide de Flers Agglo de 16.000 € / part à **20.000 € / part**.
- de passer le budget annuel de 20.000 € à 25.000 € pour 2024.

L'attribution de l'aide se fera :

- dans la limite des crédits alloués,
- par ordre d'arrivée.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – PRENDRE ACTE** du bilan 2023 de l'action.
- 2 – MODIFIER** le Revenu Fiscal de Référence par part à 20.000 € à compter du 1^{er} janvier 2024.
- 3 – S'ENGAGER** à inscrire un budget de 25.000 € pour 2024 au budget annexe Transport.
- 4 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires au versement de ces aides.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20231214-2023-1016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Publication : 19/12/2023